

Suivi et Présentation de Rapports Concernant L'Addis Tax Initiative

Suivi des Engagements de l'ATI

1er Engagement :

Renforcer la Coopération Technique en Matière de Mobilisation des Recettes Nationales / Fiscales

Dans la déclaration de l'ATI, les pourvoyeurs de coopération au développement ont déclaré: « **Nous nous engageons collectivement à doubler notre soutien en matière de coopération technique dans le domaine de la mobilisation des ressources nationales / fiscales d'ici à 2020.** »

Afin de veiller à ce que cet engagement collectif puisse faire l'objet d'un suivi crédible, il convient de respecter les **critères de reporting** suivants:

- comparabilité et cohérence,
- crédibilité,
- redevabilité et transparence,
- caractère pratique.

Pour garantir le respect de ces critères, le suivi des engagements des partenaires de développement dans le cadre de l'ATI se fondera sur les **statistiques du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE**. Il n'y aura pas au niveau des rapports d'exigences supplémentaires tenant à l'aspect quantitatif du 1er engagement.

Pour le suivi des engagements de l'ATI par la base de données du Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE, il est demandé aux partenaires de développement d'utiliser le **code SNPC « Mobilisation des ressources nationales »** (15114, MRN) en extrayant toutes les composantes génératrices de revenus des projets pertinents et de faire état de ces dernières sous le code MRN. Pour ce qui est des détails techniques de ce code, veuillez consulter la « Note explicative » jointe de l'OCDE « sur les rapports de l'aide publique au développement (APD) visant le Développement de systèmes fiscaux par le Système de notification des pays créanciers du Comité d'aide au développement ».

L'année de référence pour la présentation des rapports sera 2015. Toutefois, les partenaires de développement de l'ATI peuvent également choisir de prendre 2014 pour année de référence, pourvu que les données de 2014 aient été ou soient transmises aux statistiques du Comité d'aide au développement de l'OCDE. Afin de permettre le suivi des questions fiscales spécifiques mentionnées dans la déclaration de l'ATI, les partenaires de développement sont invités à utiliser le cas échéant les **mots clés** suivants dans la « description longue » :

- **BEPS (Base Erosion and Profit Shifting : Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfiques) :** En cas d'activités liées à l'évitement fiscal pratiqué par les sociétés au niveau international par le biais notamment de prix de transfert abusifs et d'utilisation abusive des conventions fiscales.
- **Échange de renseignements fiscaux :** En cas d'activités liées à l'échange sur demande, de manière spontanée ou automatique.
- **Fiscalité des ressources naturelles :** En cas d'activités liées à la conception et à l'administration fiscales par le biais de l'impôt sur les sociétés, des taxes sur les rentes économiques, des accords sur les redevances et le partage de la production, ainsi que des incitatifs fiscaux.
- **Évasion fiscale / flux financiers illicites :** En cas d'activités liées, par exemple, à des réglementations concernant la propriété véritable ou le blanchiment d'argent.
- **Lutte contre la corruption :** En cas d'activités liées à l'intégrité, la redevabilité et la transparence ainsi que le traçage des actifs.

En préparant le rapport de l'ATI, le Pacte fiscal international (International Tax Compact, ITC) pourrait utiliser les mots clés pour identifier les activités pertinentes des partenaires de développement en vue de communiquer des informations sur les questions de MRN spécifiques mentionnées dans la déclaration de l'ATI. Il pourrait également revenir vers les partenaires de développement afin de leur demander de plus amples informations sur des programmes spécifiques.

2e Engagement :

Accroître la Mobilisation des Ressources Nationales pour Stimuler le Développement

Dans la déclaration de l'ATI, les pays partenaires déclaraient : « Nous réaffirmons par la présente notre engagement en faveur du renforcement de la mobilisation des ressources nationales afin d'accroître les moyens de mise en œuvre destinés à atteindre les Objectifs de développement durable et le développement inclusif ».

Afin de mesurer les progrès accomplis en matière de mobilisation des ressources nationales, les pays partenaires peuvent recourir à leurs propres **indicateurs et objectifs** utilisés pour assurer le suivi de la perception des recettes et d'autres aspects du rendement du régime fiscal, de telle sorte qu'il n'y aura pas d'exigences de suivi complémentaires relativement aux engagements de l'ATI.

Par ailleurs, les pays partenaires de l'ATI sont invités à procéder à des **évaluations TADAT** (Tax Administration Diagnostic Assessment Tool, outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale) afin d'assurer le suivi des progrès de leurs administrations fiscales nationales. Les pays partenaires de l'ATI qui souhaitent entreprendre une évaluation TADAT et cherchent des évaluateurs et/ou un financement peuvent solliciter un appui auprès du Pacte fiscal international (cf. ci-joint « note de l'ATI sur le TADAT »).

3e Engagement : Assurer la Cohérence des Politiques

Tous les pays signataires de l'ATI ont déclaré « **préserver la cohérence des politiques en faveur du développement** »,

c'est-à-dire s'assurer que leurs politiques fiscales nationales reflètent l'objectif commun de seconder les améliorations en matière de mobilisation des ressources nationales dans les pays partenaires, ainsi que d'appliquer les principes de transparence, d'efficacité, d'efficacités et d'équité.

Toutes les mesures prises pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales aux niveaux national et international sont particulièrement pertinentes à cet égard.

Il convient d'éviter toute duplication avec les efforts de suivi en cours au sein du Groupe des vingt (G20), de l'OCDE, du Groupe d'action financière (GAFI), etc. Toutefois, dans leur rapport narratif au Pacte fiscal international, les pays membres de l'initiative pourraient rendre compte des développements pertinents dans leur pays ou présenter les meilleures pratiques en termes de mise en cohérence des politiques fiscales. Par ailleurs, le Pacte fiscal international conduira des entretiens avec des acteurs non étatiques tels que des représentants des entreprises, le Pacte mondial des Nations unies, etc. afin de donner d'autres exemples de respect de cet engagement.

Présentation de Rapports sur l'Addis Tax Initiative

Le rapport sur l'Addis Tax Initiative

Le rapport sur l'ATI sera publié une fois par an. Le premier rapport, - fondé sur les données de 2015 (ou de 2014 si cette année est préférée pour servir de référence, - établira les points de référence permettant d'assurer le suivi des progrès. Il est prévu pour la fin de 2016.

Ce rapport sera structuré en fonction des engagements de l'ATI. Une mention particulière sera réservée aux questions fiscales spécifiques mentionnées dans la déclaration de l'ATI telles que la BEPS, l'échange de renseignements fiscaux, etc. auxquelles renverront les mots clés dans la « description longue » du rapport du CAD.

Pour préparer le rapport de l'ATI, le Pacte fiscal international extraira de la base de données du SNPC de l'OCDE des données sur l'engagement des partenaires de développement (code MRN 15114) et les enverra aux partenaires de développement de l'ATI pour confirmation. Ces derniers auront la possibilité de faire part de leurs commentaires sur les données qui seront intégrées au rapport de l'ATI. Les informations suivantes seront extraites de la base de données de l'OCDE pour chaque partenaire de développement et année :

Pays / Région	IDSNPC	Numéro de projet	Intitulé du projet	Durée du projet	Description longue y compris mots clés	Engagements	Versements
Pays bénéficiaire [point 7]	N° d'identification SNP [point 4]	Project du donateur N° [point 5]	Description succincte / Intitulé du projet [point 14]	Date de début prévue [point 17] Date de fin prévue [point 18]	Description [point 19]	Engagements [point 33]	Montants consentis [point 34]
A B							

Par ailleurs, il sera demandé aux partenaires de développement de fournir des informations complémentaires pertinentes pour les engagements de l'ATI, par exemple en ce qui concerne les questions fiscales spécifiques mentionnées dans la déclaration de l'ATI ou les mesures prises pour assurer la cohérence politique des développements en matière fiscale. Les partenaires de développement pourraient en profiter pour présenter les bonnes pratiques ainsi que les résultats de leur engagement.

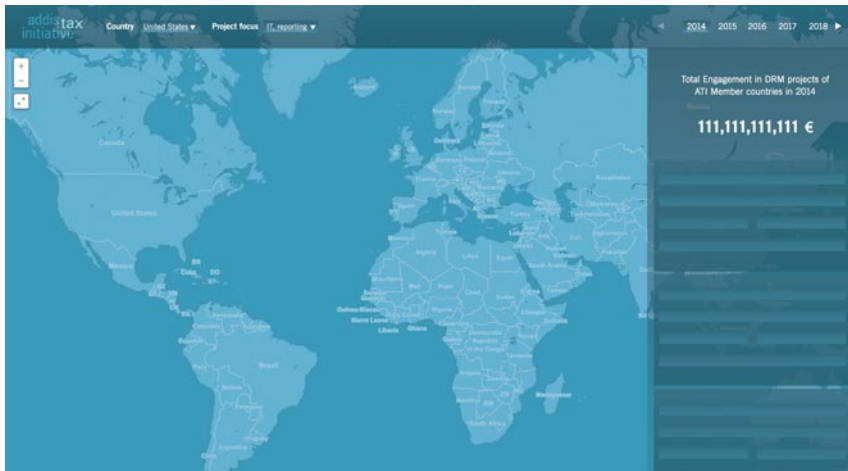
Il sera demandé aux pays partenaires de présenter un rapport narratif sur leurs progrès en termes de mobilisation des ressources nationales, ce dernier devant se fonder si possible sur leurs propres indicateurs et objectifs spécifiques. Ils sont également invités à présenter leurs expériences et bonnes pratiques par rapport aux objectifs et aux principes de l'Addis Tax Initiative. Les pays partenaires pourraient également en profiter pour présenter les activités prévues pouvant nécessiter une assistance supplémentaire.

Le Pacte fiscal international établira le rapport de l'initiative sur la base des contributions qui lui seront parvenues, les contributions narratives à ce dernier étant strictement volontaires. Toutefois, le Pacte fiscal international encourage fortement les pays signataires de l'ATI à profiter de l'occasion qui leur est ainsi donnée de présenter leurs résultats et bonnes pratiques ainsi que de montrer qu'ils prennent au sérieux les engagements qui leur incombent dans le cadre de l'Addis Tax Initiative.

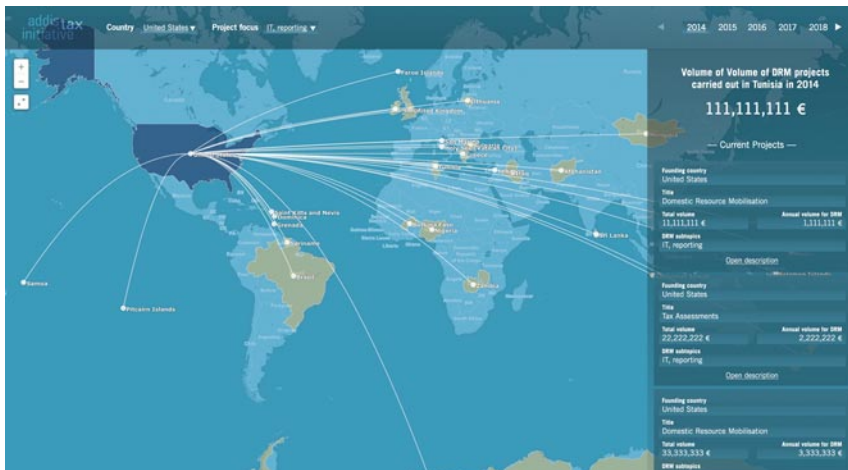
Le site web de l'Addis Tax Initiative

Outre les rapports annuels, les progrès réalisés dans la réalisation des engagements de l'ATI seront également présentés sur le site web de l'initiative (www.addistaxinitiative.net). Toutes les données communiquées par les partenaires de développement et les pays partenaires seront disponibles sur ce site au format feuille de calcul. De plus, les données seront également représentées sur une carte du monde, où il sera possible de sélectionner d'un clic les pays signataires de l'ATI afin d'afficher leur engagement dans des activités de mobilisation des ressources nationales (MRN) pendant l'année considérée.

La configuration initiale affichera le montant actuel des fonds affectés à des projets de MRN par les pays signataires de l'ATI (1^{ère} maquette d'interface). En cliquant sur un pays partenaire de développement de l'ATI, toutes les activités de MRN menées par ce dernier seront visualisées avec indication du montant total des fonds investis (2^{ème} maquette d'interface). Il est alors loisible à l'utilisateur de cliquer sur un des projets de cette liste afin d'ouvrir une fiche contenant toutes les informations disponibles à ce sujet (intitulé, partenaires impliqués, volume total, description du projet).



1e maquette d'interface



2e maquette d'interface

De même, l'utilisateur peut sélectionner un pays partenaire dans la configuration initiale. En cliquant sur ce dernier, toutes les activités de MRN menées par les pays partenaires de développement de l'ATI seront indiquées.

La carte offrira également la possibilité de sélectionner plusieurs pays et/ou de filtrer les résultats en fonction de mots clés afin d'afficher le montant total dépensé pour chaque domaine d'intervention (par les pays X et Y, par exemple).

Le site web contiendra également les rapports annuels de l'ATI ainsi que toute autre information pertinente.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter :

> secretariat@taxcompact.net

ou à consulter le site :

> www.addistaxinitiative.net